



ENVIRONNEMENT

# Evacuer un nid de frelon asiatique : démarche à suivre



Publié le 27 avril 2023

Au mois d'avril et mai, les reines fondatrices de frelons asiatiques sortent de leur cachette hivernale afin de construire un nid primaire et débiter leur ponte. Leur taille est équivalente à une balle de tennis avec un orifice à sa base. Ces nids primaires se trouvent généralement à l'abri des intempéries (coffres de volets roulants, toitures, abri de jardin, pergola, nichoir d'oiseaux, garage, grenier...). La colonie peut ensuite rester au même endroit ou se déplacer pour construire un nouveau nid plus grand (nid secondaire).

Mais que faire si vous observez un nid de frelon asiatique ? Pas de panique, n'appellez pas les pompiers sauf en cas de danger, nous avons la solution grâce au partenariat mis en place depuis 2015 avec Polleniz !

- ▶ Contactez votre mairie pour l'informer de la découverte du nid (communiquez la localisation précise et vos coordonnées);
- ▶ Un référent communal viendra authentifier le nid et recueillir les informations nécessaires (hauteur, support, accessibilité,...) à son enlèvement. Ces données seront transmises à Polleniz ;
- ▶ Une entreprise spécialisée interviendra sur demande de Polleniz dans les meilleurs délais pour procéder à la destruction. L'intervention vous sera facturée seulement 55 € quel que soit le montant de cette dernière (de 70 € à plus de 1 000 € en fonction de la situation et de la hauteur du nid) ; le reste sera payée par votre agglomération de Cap Atlantique.

Attention, vous devez absolument suivre cette procédure pour ne pas avoir à payer entièrement par vous-même...

+ d'infos ici : <https://bit.ly/44jd358>



**CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo**

3 Avenue des Noëllés  
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**